

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**2 février 2024**

et qu'elle a été faite le

**2 février 2024**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 39**

**Absents suppléés : 0**

**Absents excusés : 9**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2024\_02\_016**

**Objet :**

Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord (Multiaccueil à Fraisans) et l'EHPAD Le Clos de la Forêt de Fraisans pour des rencontres inter-générationnelles

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 8 février 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT**

**Suppléés :**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Etrepigny : M. Laurent CHENU Fraisans : Mme Marie-Anne LONGY Monteplain : M. Luc BÉJEAN Mutigney : M. Eric DRUOT Ougney : M. Cédric IVANES Rans : M. Raphaël TEMPESTA Rouffange : Mme Aurore PLANCON Serre les Moulières : M. Claude TERON**

**Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT**

**Procurations de vote :**

**Mandants : Mme Valérie BENDERITTER (EVANS), M. Cédric IVANES (OUGNEY)**

**Mandataires : Mme Laure VALENTIN (EVANS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD (MULTIACCUEIL A FRAISANS) ET L'EHPAD LE CLOS DE LA FORET DE FRAISANS POUR DES RENCONTRES INTER GENERATIONNELLES**

La Communauté de Communes Jura Nord, pour le compte du Multiaccueil à Fraisans, souhaite mettre en place des rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD Le Clos de la Forêt.

Le but de ces rencontres permet le contact avec des personnes d'âges différents à travers des projets, des activités en commun et ces actions devront être menées ensemble, en coactivité et reposeront sur des notions de partage, d'échange.

Il convient donc de mettre en place une convention de partenariat afin d'en définir les conditions et le rôle de chacun.

Le projet de convention est joint **en annexe**.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD ET L'EHPAD LE CLOS DE LA FORET DE FRAISANS POUR DES RENCONTRES INTER GENERATIONNELLES**

**Entre les soussignés :**

La Communauté de Communes JURA NORD, représentée par Monsieur Gérome FASSET, son Président, 1 rue du Tissage à DAMPIERRE (39700) dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° DCC2024\_02\_XXX en date du 8 février 2024 ;  
Ci-après dénommé « le Multiaccueil à Fraisans » ;

D'une part

Et

L'EHPAD Le Clos de la Forêt, représenté par ....., agissant en qualité de ....., 8 rue de Courfontaine à Fraisans (39700) ;  
Ci-après dénommé « l'EHPAD » ;

D'autre part

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Nature et Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord, pour le compte du Multiaccueil à Fraisans, et l'EHPAD Le Clos de la Forêt portant sur l'organisation de rencontres intergénérationnelles.

**Article 2 : Engagements respectifs des parties**

*Article 2-1*

Le Multiaccueil à Fraisans s'engage à élaborer, en collaboration avec l'EHPAD de Fraisans des actions d'animations qui seront menées ensemble, en coactivité et reposeront sur des notions de partage, d'échange.

*Article 2-2*

L'EHPAD s'engage à accueillir le personnel et les enfants du Multiaccueil à Fraisans aux heures et jours définis en commun, avec bienveillance, de façon à faciliter l'action menée, les relations et la connaissance des résidents.

*Article 2-3*

Les animations proposées doivent remplir les objectifs du référentiel ainsi que les objectifs d'animations des EHPAD décrit dans l'annexe jointe.

**Article 3 : Evaluation**

Les deux parties s'engagent à organiser une réunion de fin de projet qui permettra de faire un bilan de ces rencontres intergénérationnelles.

#### Article 4 : Communication

Dans le cadre de ces rencontres, chaque partie pouvant être amenée à prendre des photos ou vidéos, devra s'assurer de disposer des autorisations liées au droit à l'image des enfants et des résidents.

#### Article 5 : Durée de la convention

La présente convention de partenariat est valable à compter de sa signature et pendant toute la durée des rencontres intergénérationnelles. Elle peut être dénoncée, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à.....

Fait à Dampierre, le  
En deux exemplaires

Pour l'EHPAD,  
Mention « Lu et approuvé »

.....

Pour la Communauté de Communes,  
Mention « Lu et approuvé »  
Le Président,  
Gérome FASSET

## ANNEXE

### RENCONTRES INTER GENERATIONNELLES

L'organisation de rencontres intergénérationnelles permet le contact avec des personnes d'âges différents à travers des projets, des activités en commun.

Ces actions devront être menées ensemble, en coactivité et reposeront sur des notions de partage, d'échange.

Avant de démarrer un tel projet, il est nécessaire de poser le projet et ses objectifs.

#### Objectifs possibles pour les personnes âgées

- partager ses expériences, son vécu; les valoriser
- découvrir de nouvelles pratiques
- s'exprimer
- les stimuler socialement, de manière cognitive

#### Objectifs pour les jeunes enfants

- prendre conscience des différences
- s'inscrire dans le temps
- développer la solidarité, le respect entre les âges

#### Objectifs communs

- découvrir, maîtriser certaines techniques
- exposer, valoriser ses réalisations
- passer des moments agréables
- rencontrer des personnes d'âges différents
- s'ouvrir sur l'extérieur

#### Déroulement

Afin qu'il y ait réellement des rencontres, des amitiés qui naissent, le projet doit être inscrit dans le temps et nécessitera plusieurs rendez-vous, s'étalera sur plusieurs mois.  
Initialement, rencontrer le personnel, poser le cadre, le rythme, les objectifs.  
Au début, 1ers contacts simples, autour d'un goûter, de chansons ; prendre le temps de faire connaissance des personnes, des locaux, du personnel pour rassurer les 2 publics.  
Puis dans un 2<sup>e</sup> temps, commencer le projet, les activités prévues.  
A la fin, évaluation du projet et sa valorisation (exposition, vernissage...).

#### Activités possibles

Privilégier les activités culturelles et autour des 5 sens.

Pas plus de 45 minutes. Activités sensorielles (en stimulant au moins 2 sens). Peinture, bricolage, dessin, jardinage, chants, cuisine...

#### Attitudes de l'animateur

Faciliter l'échange entre les 2 publics ; les animateurs se doivent d'être cohérents entre eux.  
Veiller à ce que tous soient acteurs ; que les personnes âgées restent dans leur rôle d'adulte (celui qui sait, qui montre, raconte...).

Ne pas mettre en échec.

Être permissif, bienveillant : laisser des amitiés, des liens se mettre en place.

Activités inscrites dans le temps.

Ne pas oublier la place des familles (les informer, leur expliquer le projet et son intérêt pour chacun).

#### Administratif

Etablir une convention entre les établissements (projet en lui-même, lieux, planning prévisionnel, moyens mis à disposition...).

Compte-rendu des activités auprès des supérieurs, des partenaires et des familles.

Ces projets sont des moments forts qui visent à maintenir/développer les liens sociaux, à inscrire chacun dans notre société quel que soit son âge.

Les premières règles à respecter sont :

1. Le volontariat. Aucune obligation de part et d'autre : chacun est libre de participer ou non aux activités intergénérationnelles, et l'on demande toujours aux enfants leur avis (même s'ils sont toujours très enthousiastes !).
2. L'intimité. Des espaces communs, comme l'espace psychomoteur ou le potager à la crèche, mais aussi – très important – des lieux réservés, où chacun est chez soi, pour respecter l'intégrité de tout un chacun.
3. L'aval des parents. Les projets intergénérationnels sont l'affaire de chacun : des enfants, des retraités, des professionnels d'encadrement, mais aussi des parents, qui participent par leur consentement et présence active pour ceux qui peuvent.

Il faut bien également établir une convention entre deux établissements comme une crèche et un EHPAD (projet, lieu de rencontre, planning, moyens mis à disposition...) et se réunir entre professionnels pour préparer les activités et faire le bilan.

Il faut ensuite veiller à ce que tous soient acteurs, c'est-à-dire par exemple que les personnes âgées restent dans leur rôle d'adultes (celui qui sait, montre, raconte...) et ne se sentent pas infantilisés. Adopter une attitude permissive et bienveillante pour laisser des liens se créer entre les deux publics est nécessaire.

*Ces projets de rencontres intergénérationnelles sont des moments forts qui visent la citoyenneté de chacun, à maintenir et développer les liens sociaux, et à inscrire chacun dans notre société quel que soit son âge*